

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt trois, le 4 juillet, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire au refuge d'Orédon commune d'Aragnouet, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes Pour : 12 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : TIL intercommunautaire culturel – programmation 2 ^{ème} semestre 2023 N° 2023-69B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADE Pierre, MOUNIQ Jean, RIVIERE Alain

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, HELARY Yann.

Monsieur le Président rappelle qu'un Transport d'Intérêt Local intercommunautaire, entre la CCPL, la CCAL et la CCNB, sous convention avec la Région Occitanie, a été mis en place lors du 1^{er} semestre 2023, à titre expérimental, pour favoriser l'accès à des spectacles préalablement sélectionnés et non délocalisables (Délibérations n°2022-120 du 20 décembre 2022 et n°2023-36 du 4 avril 2023).

Monsieur le Président rend compte du bilan de ce premier semestre et précise que 72 personnes se sont inscrites au TIL sur l'ensemble des trois communautés de communes pour les trois spectacles proposés, à savoir 33 inscrits sur CCPL, 20 inscrits sur CCAL et 19 sur CCNB.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes du Plateau de Lannemezan est la structure porteuse de cette opération, que la répartition financière du Reste A Charge intercommunautaire est celle du PETR (46% CCPL, 33% CCAL et 21% CCNB) et que le ticket est vendu à 2€ par personne pour un trajet aller/retour (prise en charge de 2 € par les Communautés de Communes puisque le tarif Région est à 4 €).

2 bus capacité max (50 places) et 31 l'effectifs (le min pour déclencher le bus 50 places).

Tarif trajet vers l'ibos :

550,00 €

nb lot pers	76	Déficit d'exploitation		
		Transport "Chamonix" - 15 janvier 2023 - bus BOUBÉE	550,00 €	550,00 €
		Recettes "Chamonix" - 24 personnes (4€)	96,00 €	
		Transport "Machine de Cirque" - 6 avril 2023 - bus BOUBÉE	550,00 €	550,00 €
		Recettes "Machine de Cirque" - 30 personnes (4€)	120,00 €	
		Transport "Tous les Marins" - 16 mai 2023 - bus BOUBÉE	550,00 €	550,00 €
		Recettes "Tous les Marins" - 22 personnes (4€)	88,00 €	
		Total :	1 346,00 €	1 650,00 €

Recettes		
Déficit d'exploitation pour les 3 spectacles		1 346,00 €
Subvention Région - 30% déficit d'exploitation		403,80 €
Réintégration 2€ pris en charge par trajet par les CC		152,00 €
Reste à charge pour les Communautés de communes		1 094,20 €
Autofinancement CCPL		503,33 €
Autofinancement CCAL		361,09 €
Autofinancement CCNB		229,78 €
Total		1 094,20 €

←

Cle de répartition PETR	
CCPL	46%
CCAL	33%
CCNB	21%

vérification

Dans le cadre de la poursuite du TIL au second semestre 2023, préalablement validée par la Région, et de sa préparation, Monsieur le Président propose à l'assemblée la programmation suivante :

-17 juillet 2023 : MUSIQUE avec le Concert au piano d'André Manoukian au gymnase de Saint-Lary-Soulan ;

-9 septembre 2023 : THEATRE avec « Andromaque » à Lannemezan (il s'agit du report du 14 mars 2023) ;

-10 octobre 2023 : MUSIQUE avec STOMP au Parvis ;

-25 octobre 2023 : DANSE avec « Dans la Boucle de Carré Blanc Cie » à Saint-Laurent de Neste ;

-2 décembre 2023 : MUSIQUE avec Maxime le Forestier au PARVIS.

Pour le second semestre 2023, il est donc proposé des spectacles qui fédèrent, sur des dates qui ne se concurrencent pas entre salles et sur des thèmes variés (musique, danse, théâtre, humour...).

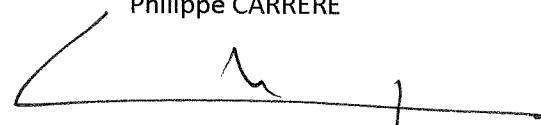
Suite à cette présentation, Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à bien vouloir :

- valider la poursuite du TIL intercommunautaire avec la communauté de communes du Plateau de Lannemezan comme chef de file de l'opération ;
- valider la programmation proposée pour le second semestre 2023 ;
- valider la reconduction de la convention avec les communautés de communes Plateau de Lannemezan et Neste Barousse ;
- autoriser Monsieur le Président à entreprendre les démarches et à signer les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Le bureau communautaire, **à l'unanimité** des membres présents, valide le renouvellement de ce TIL intercommunautaire aux conditions énoncées par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
85340 ARREAU